

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 6 novembre 2014

NO 27

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

RREGOP

Chères consœurs, chers confrères,

À l'aube de la prochaine ronde de négociation, le gouvernement du Québec ne cesse de nous parler d'austérité et de finance publique déficitaire.

Après la loi 3, où le gouvernement s'est attaqué aux régimes de retraite des employés municipaux, serait-il tenté de faire de même avec les régimes de retraite de ses employés?

Afin de bien comprendre les enjeux, nous vous partageons un article de la CSQ paru cet automne et traitant de notre régime de retraite le RREGOP.

Vous serez à même de constater que notre régime de retraite est en excellente santé et que le gouvernement n'est nullement justifié de le modifier de quelques manières que ce soit.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault Président provincial

PL/mll

RÉGIME DE RETRAITE

L'ÉTAT DE SANTÉ DU RREGOP EST TOUJOURS BIEN CONTRÔLÉ

MARIO LABBÉ Conseiller CSQ à la sécurité sociale

La situation du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ne se détériore pas en ce moment, elle s'améliore, contrairement à ce que plusieurs prétendent avec leurs discours alarmistes et sans nuances sur les régimes de retraite en général. Cette affirmation s'appuie sur les derniers chiffres rendus publics par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), en mai dernier.

En effet, les résultats de la mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 20131 dévoilent un portrait plutôt positif. En voici les faits saillants :

RREGOP		
的对象控制。	2011	2013
Valeur marchande	41,24 G\$	49,87 G\$ (+ 21 %)
Valeur actuarielle	40,90 G\$	46,53 G\$ (+ 14 %)
Passif	43,55 G\$	48,57 G\$ (+12 %)
Déficit	2,65 G\$	2,04 G\$ (-0,61 G\$)
Taux de capitalisation	93,9 %	95,8 % (+1,9)

QUELQUES NOTIONS À PRÉCISER

La valeur marchande de la caisse des personnes participantes du RREGOP représente sa valeur totale si tous ses actifs avaient été vendus le 31 décembre 2013 (actions, obligations, etc.). Quant à la valeur actuarielle, elle reflète la valeur de la caisse en répartissant, sur cinq ans, les pertes et les gains annuels.

Le passif d'un régime de retraite représente, pour sa part, la totalité de ses engagements envers l'ensemble des personnes participantes, actives et retraitées (promesses de rente ou prestations acquises). Autrement dit, il s'agit de la somme nécessaire pour payer les rentes de toutes les personnes déjà retraitées jusqu'à leur décès ainsi que celles de toutes les personnes participantes actives lorsqu'elles prendront leur retraite.

Le déficit résulte de la différence entre le passif et la valeur actuarielle (48,57 G\$ - 46,53 G\$ = 2,04 G\$). Pour ce qui est du taux de capitalisation, il s'agit du rapport entre la valeur actuarielle et le passif (46,53 G\$ / 48,57 G\$ = 95,8 %). Cela signifie donc que la caisse contient 95,8 % des fonds nécessaires pour financer la totalité des engagements du RREGOP (le passif) sur un horizon de plus de 70 ans.



QUE FAUT-IL RETENIR DE CES RÉSULTATS ?

- 1- L'excellent rendement de la caisse des personnes participantes du RREGOP de 13,8 % obtenu en 2013 de même que le rendement moyen de 10 % au cours des quatre dernières années font clairement sentir leurs effets dans cette mise à jour ;
- 2-Entre l'évaluation actuarielle complète au 31 décembre 2011 et la mise à jour au 31 décembre 2013, l'augmentation de l'actif de la caisse (autant en valeur actuarielle qu'en valeur marchande) a été plus importante que l'augmentation du passif;
- 3- Le déficit a fondu de 600 millions de dollars :
- 4-Non seulement la situation du RREGOP était déjà relativement bonne avec un taux de capitalisation de 93,9 % au 31 décembre 2011, mais elle s'améliore avec un taux de 95,8 % en 2013;
- 5-Bien qu'il soit convenu d'utiliser la valeur actuarielle de la caisse pour déterminer le surplus ou le déficit, il est tout de même intéressant de noter qu'en valeur marchande, au 31 décembre 2013, la caisse du RREGOP présente un surplus de 1,3 milliard de dollars et un taux de capitalisation de 102,7 %.

POUR EN SAVOIR PLUS...

La CSQ a publié, en février 2014, un dossier sur l'état de santé de notre régime de retraite², à l'intention de tous ses membres cotisant au RREGOP. Ce bilan de santé faisait état des résultats de la plus récente évaluation actuarielle complète réalisée par la CARRA, au 31 décembre 2011, une telle évaluation étant produite tous les trois ans. /



1 CARRA (c2014). Évaluations actuarielles, [En ligne], mis à jour le 30 mai 2014. [www.carra.gouv.qc.ca/fra/publications/evaluation_actuarielle.htm] (Consulté le 25 juin 2014). 2 Voir ce dossier et plusieurs autres documents connexes en visitant la section Dossiers du site de la CSQ à lacsq.org/dossiers/retraite/bilan-de-sante-du-rregop.